
Adresse de la commune d'Alixan qui applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Alixan qui applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 534;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37847_t1_0534_0000_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37847_t1_0534_0000_3)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit un extrait des administrateurs du district de Villefranche, d'après le Bulletin de la Convention (1).

Les administrateurs du district de Villefranche, département du Rhône, écrivent, en date du 6 nivôse, qu'un ci-devant, appelé Vauxgrenaud, habitant d'une commune voisine, ayant été dénoncé pour avoir caché ses terriers, la fouille en a été faite; l'on a de plus découvert une correspondance contre-révolutionnaire qui tout bonnement le conduira sous la sainte guillotine, pour y éternuer au sac.

Dans une de ses maisons de campagne, l'on a fait aussi une fouille : on a trouvé 301 louis et 114 mares d'argenterie en vaisselle plate. On fouille de nouveau.

Le citoyen Boulot fils, dénonciateur et dirigeant les recherches dans les maisons du scélérat Vauxgrenaud, a fait la déclaration formelle qu'il cède, en faveur des indigents de cette commune, le vingtième qui lui revient, aux termes des décrets.

L'on a commencé la vente des biens des émigrés : divers objets situés dans la commune d'Amplepuis, estimés 22,000 livres, ont été vendus 49,200 livres.

Mention honorable.

La commune d'Alixan, département de la Drôme, applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse de la commune d'Alixan (3).

« Citoyens représentants,

« La commune d'Alixan, district de Valence, département de la Drôme, est à l'ordre du jour depuis que vous avez décrété la République, qu'elle avait dans son cœur depuis longtemps. Nous jurons guerre à tous les ennemis de la République jusqu'à leur entière destruction, fidélité, confiance et remerciements à la Convention, la République une et indivisible ou la mort; nous invitons nos intrépides montagnards à tenir le gouvernail jusqu'à ce que le vaisseau de l'État jouisse du calme et de la paix.

« Au nom du conseil général, des membres de l'assemblée populaire et de tous les citoyens de la commune d'Alixan,

« BLANCHARD, maire; RICHARD, officier municipal; CHARBONNEL-DUVERNEY, notable; COULAUD, officier municipal; BLANCHARD, président de la Société populaire; VALLETTE, secrétaire. »

Les administrateurs du département de la Haute-Marne écrivent qu'ils ont proclamé, au bruit du canon, la nouvelle de la prise de Toulon.

Elle a été reçue avec enthousiasme par le peuple au milieu des embrassements fraternels.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de la Haute-Marne (2).

« Chaumont, le 8 nivôse, 2^e année de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous avons reçu avec la plus vive allégresse votre décret du 4 de ce mois relatif à la prise de Toulon, qui nous a été apporté par un courrier extraordinaire.

« A l'instant, nous l'avons transmis au district de Chaumont et la municipalité, accompagnée de tous les corps, en a fait la proclamation au peuple qui l'a entendue avec transports et un enthousiasme ravissants. Au milieu des embrassements fraternels, les cris mille et mille fois répétés de : *Vive la République! Vive la Montagne!* laissaient à peine entendre le bruit des canons. La célérité que nous avons mise à le faire réimprimer et à l'expédier aux districts nous assure que toutes les communes de notre département l'auront reçu à temps pour célébrer, le décadi prochain, par une fête vraiment nationale cette mémorable victoire.

« Nos intrépides frères d'armes ont franchi les murs de Toulon et les vils esclaves qui l'avaient si lâchement acheté à des traîtres n'ont pu résister à des hommes libres.

« Cette importante conquête, en prouvant que rien n'est impossible à des Français, assure la tranquillité des départements méridionaux et nous facilite les moyens d'écraser plus promptement les fanatiques espagnols. Vous avez dit : « Que Toulon fût pris » et Toulon l'a été; vous allez dire : « Que les ennemis de l'intérieur soient exterminés » et les restes de la Vendée n'existeront plus.

« Quel succès l'infâme Pitt aura-t-il à présenter à sa nation qu'il a trompée et avilie? Sans doute, elle lui fera payer de sa tête les crimes dont il l'a forcée à se souiller. Dans peu, les tyrans coalisés contre nous viendront s'humilier devant le peuple français.

« Du haut de la Montagne, citoyens représentants, achevez d'établir la République sur les bases inébranlables que vous avez déjà posées; vous forcerez les despotes à rentrer dans le néant, vous nous ferez jouir des douceurs d'une glorieuse paix et vous aurez donné un grand exemple à l'univers.

« Les administrateurs du département de la Haute-Marne,

« C.-M. THIBAUT; F. USUNIER;
E.-B. LEPIOT. »

Les administrateurs du district de Meyzen (Meyrueis), département de la Lozère, écrivent que trois pièces de terre provenant d'émigrés,

(1) *Second supplément au Bulletin de la Convention du 13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794).*

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.

(3) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 13.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.
(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 881, pièce 33.